Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251228-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-28

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Fanny DELVALLEE donne pouvoir à Laetitia MORRIN
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

***

28. Convention de rétrocession des voiries du lotissement le Domaine du Berger :

Rapporteur : Monsieur Jean Luc BERTRAND, Adjoint à la voirie, aux réseaux divers, aux bâtiments et à l'urbanisme

Pièces annexes : Point 29 (5 annexes)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251228-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

La société Terra Développement a obtenu un permis d'aménager en date du 14 mars 2025, en vue de la réalisation d'un lotissement comprenant 5 lots libres et un macro-lot destiné à la création de deux logements sociaux, situé près de la rue de la Vallée Tréméloir.

Le lotisseur souhaite, à terme, rétrocéder la voirie et les espaces communs à la Commune.

Il est donc nécessaire de signer une convention avec lui pour la prise en charge de ces espaces. Cette convention prévoit une assistance de la Commune dans le déroulement de la phase travaux, moyennant une rémunération de 2 % du montant des travaux hors taxes.

La Commune intégrera dans le domaine public communal les équipements communs du lotissement à la réception des travaux définitifs de deuxième phase.

Parallèlement, l'aménageur devra signer une convention avec l'agglomération pour la rétrocession des réseaux humides.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme, voirie et travaux » le 26 Novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Domaine du Berger » tel que décrit ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de rétrocession et tous les documents afférents à cette procédure.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.